

## LA PLACE DES EXIGENCES ÉTHIQUES DANS LA CRISE DE LA POLITIQUE

Daniel Schulthess

Presses Universitaires de France | « Diogène »

2018/1 n° 261-262 | pages 124 à 135

ISSN 0419-1633

ISBN 9782130801993

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-diogene-2018-1-page-124.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LA PLACE DES EXIGENCES ÉTHIQUES DANS LA CRISE DE LA POLITIQUE

par

DANIEL SCHULTHESS

## *Liminaire*

La question initialement soumise à notre délibération était la suivante : une politique éthique est-elle possible ? Confronté à une interrogation si directe, si étroitement liée aux préoccupations pressantes de notre époque, il faut s'efforcer de prendre quelque distance. Avant de nous engager, nous entendons examiner les termes dans lesquels la question est posée. La portée des expressions « éthique » et « politique » doit être précisée, même si nous voulons rester bref et ne songeons nullement à dépasser ici le cadre d'une esquisse<sup>1</sup>.

## *L'éthique et la diversité des biens*

Nous commencerons par le terme « éthique ». Soulignons à ce sujet que l'injonction qu'adresse l'éthique à l'endroit de la politique – celle de rechercher le bien – se réalise de manière plurielle. Le premier contraste dont nous devons tenir compte tient à la différence de l'éthique personnelle et de l'éthique sociale. L'une adresse ses injonctions aux détenteurs des offices politiques dans l'exercice de leurs fonctions, l'autre demande à la politique des résultats d'une nature morale appropriée. Le tableau bidimensionnel ci-dessous (*Figure 1*) permettra de visualiser cette dualité. Sur l'axe vertical est reportée l'éthique personnelle des détenteurs des offices politiques ; sur l'axe horizontal l'éthique sociale des résultats de la politique menée. Ce dispositif souligne l'impossibilité d'exclure de but en blanc, dans un tel tableau, l'indépendance des deux axes de variation. Avec ces deux dimensions nous tenons compte aussi d'une différence dans le jeu politique entre agents et patients<sup>2</sup>. Pour les agents l'enjeu

---

1. La question de la possibilité d'une « politique éthique » a fait l'objet des Entretiens de l'Institut International de Philosophie, dans le cadre du Congrès mondial de philosophie, Beijing, le 15 août 2018. Nous tenons à remercier les participants à ces entretiens pour leurs questions et leurs commentaires.

2. Nous ne suivons pas Max Weber chez qui l'opposition principale en politique se fait entre l'éthique de la conviction (*Gesinnungsethik*) et l'éthique

*Diogène* n° 261-262, janvier-juin 2018.

consiste à accomplir la moralité dans l'éthique personnelle ; alors qu'une orientation vers les résultats, dans l'éthique sociale, est axée sur les patients, sur les bénéficiaires de l'action politique ou, selon les cas, ses victimes.

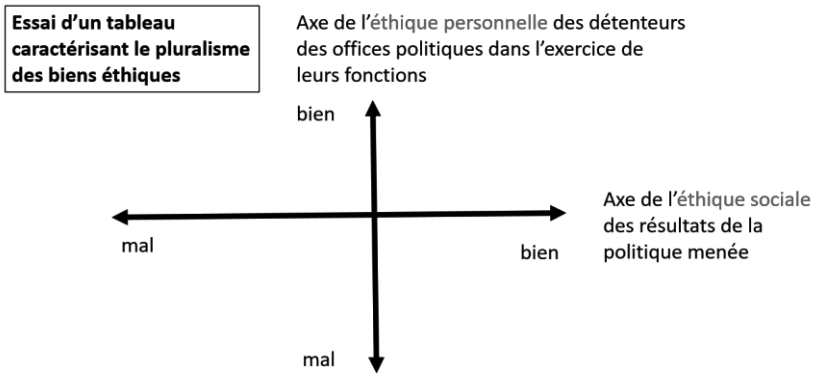


Figure 1

Si l'axe vertical – souvent caractérisé en termes de vertus intellectuelles et morales : la clairvoyance, la probité, la constance, le courage<sup>3</sup> – paraît assez homogène, l'axe horizontal, en revanche, regroupe des données plus hétérogènes. Nous pouvons tenir plusieurs spectres pour pertinents : un spectre libéral-communautarien, selon qu'on privilégie les biens des individus ou des communautés ; un spectre universaliste-localiste, selon qu'on privilégie les biens globaux de la planète – humaine et extra-humaine – ou des biens localement beaucoup plus circonscrits (ci-après, *Figure 2*).

---

de la responsabilité (*Verantwortungsethik*), qui relèvent l'une et l'autre de l'éthique personnelle. Voir sa magistrale conférence « Politik als Beruf » (*La politique comme métier*) de 1919 (2002 : 512-556).

3. Le sujet vient de loin : en matière de vertu, on se souvient des arguments de Machiavel dans *Le Prince* (1516). Le Florentin traite de la libéralité opposée à l'avarice (chap. XVI), de la pitié opposée à la cruauté (chap. XVII), de la fidélité à la parole donnée par opposition au parjure (chap. XVIII). Le passage d'un gouvernement monarchique à un ordre républicain impose un tout autre catalogue des vertus.

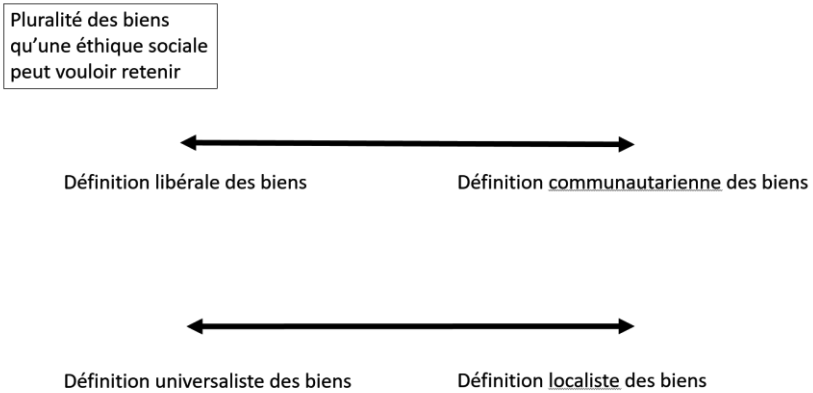


Figure 2

### *L'impact de la diversité des biens éthiques*

En fonction de cette diversité interne au champ éthique, reconnaissons que la question qui nous est soumise – une politique éthique est-elle possible ? – reste sous-déterminée. Quant à savoir si une politique donnée est éthique, nous voulons dire que les réponses – aussi bien positives que négatives – pourront se fonder sur des justifications diverses. Toutes les réponses affirmatives nous situent dans le 1<sup>er</sup> quadrant de notre diagramme (ci-dessous *Figure 3*). On sera sans doute heureux de recevoir de telles réponses, mais elles pourront ne présenter qu'une unité de surface, en fonction de la pluralité des biens éthiques pris en considération. Par symétrie, les condamnations de l'action d'un gouvernement pour motif éthique dépendront de justifications diverses : l'implication d'une unité de vues sous-jacente à ces condamnations n'est nullement donnée.

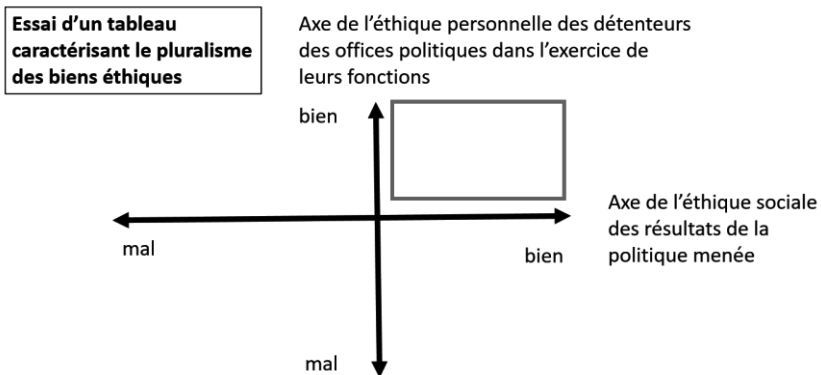


Figure 3

## Politique

Au moment où nous examinons les termes de la question, nous devons tenir compte aussi de la pluralité d'acceptions du terme « politique », pris d'abord ici comme un nom féminin. Plutôt que des continuums comme dans le cas de l'éthique, la pluralité des significations du terme « la politique » est d'une autre nature. L'examen de l'usage fait apparaître des sens isolés les uns des autres, même si l'enjeu central de la conduite des affaires des collectivités humaines leur est commun<sup>4</sup>. Pour les besoins de la discussion, au moment où nous posons la question du rapport de la politique avec l'éthique, nous admettons quatre sens séparés du terme « politique ». Par commodité, nous utiliserons des indices pour les différencier.

### Politique<sub>1</sub>

Situons en première place l'acception de « la politique » que nous devons à Aristote. Au premier livre de l'*Éthique à Nicomaque*, chapitre I, le Stagirite rattache aux entreprises humaines, d'abord considérées sous l'angle de l'homme individuel, un but ultime et englobant qu'il identifie comme le bonheur. Il s'empresse d'attribuer la connaissance de ce bien à la discipline maîtresse pour tout le domaine pratique, qu'il appelle « la politique » :

[Elle] utilise toutes les autres sciences de l'action et [elle] fixe de plus par des lois ce qu'il faut faire et ce dont il faut se garder ; [et de ce fait,] sa fin pourrait englober celle des autres [sciences de l'action] et elle serait le bien pour l'homme. En effet, même s'il y a identité de bien pour l'individu et pour la cité, il est évidemment plus important et plus parfait de comprendre et de maintenir celui de la cité. [...] Voilà donc les visées de notre recherche, qui est en quelque sorte politique. (Aristote 1992 : I. 1, 1094b4-11).

Aristote a ainsi fixé une approche de l'action, centrée sur les finalités englobantes et dominantes des cités, permettant ensuite d'ordonner par rapport à elles des finalités d'ordre inférieur. Il d'agit de la fameuse organisation « la plus architectonique » des moyens et des fins (ibid. :1094a27). Cette approche possède une simplicité et une lisibilité qui en font un repère fondamental. Si les différences d'appréciation sur la politique d'obédience aristotélicienne sont réelles, indiscutablement Aristote a su fixer la portée de ce que nous appelons « la politique au sens noble du terme ».

---

4. De ce fait, l'expression « la politique » n'est pas strictement équivoque.

## Politique<sub>2</sub>

Jusqu'ici, nous avons rencontré une acception de « la politique » convaincante et forte, mais formelle et libre de contenu précis : il s'agit de l'architecture des finalités, celles-ci manifestant une hiérarchie riche et complexe incluant tous les enjeux sociaux importants. Mais aucune cité, aucun État ne peuvent en rester à cette approche formelle et globale. La réalisation de finalités en un lieu et en un temps donnés exige une granularité fine : des instruments de mise en œuvre, un partage des tâches, des lieux d'arbitrage et de négociation, une prise en compte des territoires, des populations, des modes de production matérielle. En se centrant sur ces instruments, ces tâches et ces lieux, une nouvelle acception du terme « la politique » émerge. L'expression prend un sens institutionnel : la politique, c'est le système articulé et interconnecté des statuts, des procédures, des actions réalisées au titre des institutions que se donnent les cités pour se maintenir et se gouverner. Nous présumons d'ordinaire que ces dispositifs institutionnels ont pour but de réaliser concrètement, dans un contexte géographique et historique donné, les finalités envisagées au titre de la politique<sub>1</sub>. On peut dire qu'en principe, la politique<sub>2</sub> traite du « comment ? » de la politique<sub>1</sub>. L'histoire et l'économie jouent un grand rôle dans le façonnement de tels systèmes complexes et situés. C'est avec le sens de « politique<sub>2</sub> » que le nom « la politique » procure facilement l'adjectif correspondant : nous parlons de carrière politique, de femmes ou d'hommes politiques, de mandat politique, de système politique, de parti politique, etc. En principe, les sciences politiques prennent « la politique » comme « politique<sub>2</sub> ». Ce sens de « politique » ne se structure pas explicitement par rapport à des aspirations élevées, à la différence de la politique<sub>1</sub>. Lorsque John Rawls évoque, dans son livre sur le droit international, les responsabilités qu'assumèrent les personnalités les plus éminentes de l'histoire politique – les hommes d'État, *the statesmen* –, il écrit : « Il n'existe pas de fonction d'homme d'État, à la manière dont existent les fonctions de président, de chancelier ou de premier ministre » [« There is no office of statesman, as there is of president, or chancellor, or prime minister »] (Rawls 1999 : 97). Rawls souligne ainsi l'écart entre la politique<sub>1</sub> (le *statesman* se situe sur ce plan : pour parler avec Aristote, il sait « comprendre et maintenir [le bien] de la cité ») et la politique<sub>2</sub>. C'est sur ce deuxième plan que nous trouvons les différentes fonctions que Rawls évoque ensuite : le président, le chancelier, le premier ministre.

Retenons cependant que politique<sub>1</sub> et politique<sub>2</sub> se situent sur le plan des grands principes et ne mettent pas encore en jeu les intentions, les ambitions et les stratégies déployées par des individus précis en rapport avec le niveau de l'État ou de la cité.

Politique<sub>3</sub>

Les statuts, les mandats, les procédures une fois définis, ceux-ci peuvent et doivent être utilisés dans différentes intentions et stratégies par les individus qui s'y impliquent. Ces statuts, mandats et procédures doivent être habités. Soulignons que dès lors que les statuts sont définis, nous entrons dans une acception de « politique » qui inclut une forme d'intentions qui existe seulement en fonction de la politique<sub>2</sub>. Ce point est bien mis en place dans la théorie des institutions de John Searle :

[N]ous créons une réalité institutionnelle en traitant une réalité brute comme ayant un certain statut. Les entités en question – l'argent, la propriété, le gouvernement, le mariage, les universités, et les actes de langage – ont toutes un niveau de description où elles sont des phénomènes physique bruts comme les montagnes et les congères. Mais par l'intentionnalité collective nous leur imposons des statuts, et avec ces statuts nous imposons des fonctions qu'elles ne pourraient pas posséder sans cette imposition. L'étape suivante est alors de voir que par la création de ces phénomènes institutionnels nous pouvons aussi créer des raisons pour l'action. (Searle 2001: 207)

Par le genre de réalité qui leur est propre, les institutions rendent possibles des intentions qui sans elles resteraient impossibles. La politique<sub>2</sub> contraint les intentions des acteurs, et elle les enrichit aussi. Agir dans le système politique, c'est quelque chose de spécifique. Une exigence d'organisation, de constance, de planification des intentions se fait jour, au vu de la complexité du champ considéré. On arrive ici à la politique<sub>3</sub>, qui est une organisation cohérente des intentions humaines appropriée à un système politique.

Ici aussi le sens du substantif se transfère à l'adjectif comme dans les circonstances où nous disons par exemple que la décision de déclencher des élections anticipées fut d'ordre purement politique. En d'autres termes, cette décision est relative au système institutionnel. Elle n'est compréhensible qu'au sein de celui-ci.

Politique<sub>4</sub>

Dès lors que les mandats politiques sont assumés par des personnes qui sont au départ, dans l'exercice, et à l'arrivée, des personnes privées limitées, non des dieux omniscients et impartiaux, les procédures et les décisions définies au niveau de la politique<sub>3</sub> sont influencées par une multitude d'intérêts présents dans les individus et dans la société. On arrive ainsi à une notion concrète de la politique, que nous appellerons politique<sub>4</sub> et qui se nourrit des raisons d'agir mises en place en tant que « la politique » est la politique<sub>3</sub> ; elle inclut tous les désirs, les appétits et les ambitions qui se font jour dans les acteurs humains de la politique.

L'insertion, dans les institutions politiques<sup>2</sup>, d'ambitions diverses, de motivations, de finalités potentiellement déconnectées des finalités identifiées par la politique<sup>1</sup>, suscite la « politique réelle », la politique<sup>4</sup>. Ce contraste est bien posé par Simone de Beauvoir dans son intéressante analyse publiée en 1945 : « Nous ne parlerons pas ici des politiciens, c'est-à-dire des hommes pour qui la politique représente seulement une carrière personnelle, dont l'activité ne se définit ni par des principes ni par des buts, mais du véritable politique, qui se propose d'élaborer le monde à venir » (Beauvoir 2017 : 65)<sup>5</sup>. La mise à distance des « politiciens » opérée par S. de Beauvoir illustre une certaine difficulté de la pensée philosophique à se préoccuper de la politique<sup>4</sup>, de même que la valorisation de la politique<sup>1</sup>.

### *La question initiale*

Nous allons maintenant nous tourner vers la question mise en discussion : une politique éthique est-elle possible ? Abordés sous l'angle des exigences éthiques, comment les différents plans politiques que nous avons distingués se présentent-ils ?

### Politique<sup>1</sup>

Se demander si la politique<sup>1</sup> peut être éthique est une question qui ne se pose pas, qui « ne prend pas », et cela pour une raison bien spécifique qui ne dépend d'aucune malformation de la question. Dans la perspective d'Aristote, l'objet fixé à l'éthique impose de prendre en compte le plan de l'État et du gouvernement. En retour, la politique<sup>1</sup>, en poursuivant les biens les plus élevés de la cité, prend en compte maximalelement le bien des individus, comme nous l'avons vu dans la citation ci-dessus. De ce fait politique et éthique se superposent. Sans doute s'agit-il surtout de l'éthique sociale, mais à son niveau l'éthique personnelle des responsables du gouvernement doit aussi être incluse.

La question de savoir si la politique<sup>1</sup> peut être éthique existe néanmoins sur le plan de la pluralité des biens de l'éthique sociale, nous le savons : la politique d'Aristote est une politique communautarienne, elle n'appartient pas à la tradition libérale. Toutefois, nous laissons de côté ce débat sur la compatibilité des biens identifiés par l'éthique sociale, un débat qui, croyons-nous, n'entre pas dans le champ de la question posée.

---

5. Comme Max Weber, Simone de Beauvoir refuse d'opposer chez le « véritable politique » l'éthique de la conviction (convenablement conçue) et l'éthique de la responsabilité.



Politique<sub>2</sub>

La question « une politique<sub>2</sub> éthique est-elle possible ? » est elle aussi dénuée de prise, une question superflue, mais cela pour une autre raison que celle qui prévaut dans le paragraphe précédent. Ici, si la question ne dégage pas une réponse appropriée, c'est qu'en rapport avec les statuts institutionnels et les procédures qui en découlent, les statuts et les procédures sont vus sur le plan de la généralité descriptive. Les exigences éthiques restent entre parenthèses, par décision de méthode.

Politique<sub>3</sub>

Au niveau de la politique<sub>3</sub>, la question « une politique éthique est-elle possible ? » commence à émerger comme une question significative. Partons d'un exemple pour illustrer ce point : il arrive fréquemment que la minorité d'un parlement refuse un projet de loi non parce que *in abstracto* elle en désapprouve le contenu, mais parce que le projet de loi est proposé par la majorité du parlement. C'est à ce niveau qu'on parle de la « politique politicienne », à laquelle s'attache souvent un jugement éthique négatif (référé en principe à l'axe de l'éthique personnelle). L'art de l'établissement des constitutions doit par conséquent s'efforcer de minimiser la menace de ce jugement éthique négatif. La pensée d'une certaine cohérence<sup>6</sup> peut cependant se rattacher même à cette appréciation négative : « Tout cela c'est de la politique », peut-on maugréer tout en se rangeant aux nécessités du moment. Cohérence peu aimée mais concédée. Soulignons que la dimension semi-contrainte des lignes de conduite inhérentes à la politique<sub>3</sub> présente ici une possibilité d'excuse : les défauts de cette nature ne pourraient pas être imputés aux acteurs concernés au titre de la politique<sub>4</sub>.

Politique<sub>4</sub>

Que devient, en rapport avec la politique<sub>4</sub>, la question de savoir si une politique éthique est possible ? La principale remarque à faire à ce point est que la question doit affronter ce qu'on pourrait appeler une préemption de long cours. En effet, l'histoire institutionnelle – l'histoire de la politique<sub>2</sub> – est jalonnée de tentatives de plus en plus articulées de donner à la politique un caractère éthiquement défendable<sup>7</sup>. De nombreux mécanismes ont été mis en place pour que

---

6. Comme le rappelle le mot d'esprit suivant : « Un mensonge c'est un mensonge. Deux également. Mais trois mensonges, c'est déjà une politique ! » (Malka 2011: 261).

7. Nous ne commentons pas ici la différence que peut constituer la conformité externe aux règles (indifférente aux motifs, ceux-ci pouvant être les moins nobles du monde) ou la motivation par le respect des règles (portée

l'instauration des statuts politiques – avec le pouvoir sur la société qu'ils confèrent à leurs détenteurs – apporte aux collectivités humaines les bénéfices attendus. Parmi ces mécanismes, mentionnons la limitation du périmètre décisionnel des détenteurs des offices politiques (avec en particulier la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire), la restriction des mandats politiques dans le temps, les élections avec des bases électorales plus ou moins larges, les découpages territoriaux, la représentativité des territoires et des populations (bicaméralisme), la liberté de la presse, etc.<sup>8</sup> Avec les mandats électifs limités dans le temps, l'espérance prévaut que celui qui réalisera les objectifs de la politique<sup>1</sup> (*ipso facto* éthique) sera davantage susceptible d'être revêtu d'un mandat politique. L'idée est donc celle d'un cercle vertueux.

Force est cependant de constater que, sur le plan éthique, les manquements tendent à se redéployer même sur l'arrière-fond des meilleurs mécanismes prévus pour les endiguer. Les lois et les procédures forment un tissu à larges mailles, dans lesquelles la circulation des appétits les plus divers reste nécessairement foisonnante. À côté des lois, les mœurs doivent faire leur part. Et dans le long cheminement commun des lois et des mœurs, ces dernières ne peuvent remplir leurs promesses que si les mœurs et les instruments du contrôle social informel sont pleinement opérants.

### *Communication et opacité politiques*

Du fait de la hauteur des enjeux contribuant à définir le champ politique, à la croisée des différents pouvoirs – politiques certes, mais aussi économiques, religieux, militaires, diplomatiques – la politique<sup>4</sup> est vouée à produire une certaine opacité. Or Kant déjà avait mis justement en valeur le caractère public (*Publicität*) des décisions politiques, à travers ce qu'il appelait « la forme transcendante du droit public » : « Toutes les actions relatives au droit d'autres hommes, dont la maxime serait incompatible avec le caractère public, sont injustes » (Kant 1923 : 381) Pour Kant il s'agit certes d'un critère négatif, qui permet de reconnaître seulement l'injustice, et qui ne peut pas être appliqué à la justice. Mais dans cette ligne, les données de la politique sont vouées à être rendues publiques. La

---

par des motifs « purs »).

8. Voir l'intéressant opuscule d'Alois Riklin (1987). On pourrait penser que le titre de cet ouvrage *Politische Ethik* est mal construit, puisque les instruments de cadrage des pouvoirs politiques font justement pièce au manque d'éthique présomptif des détenteurs des offices politiques ! On peut répondre pour le compte de Riklin que, si les défauts de l'éthique personnelle des détenteurs des offices politiques sont dûment pris en compte par les législateurs, il s'agit pour ces derniers de garantir au moins le volet de l'éthique sociale des résultats des politiques menées.

vocation à être rendues publiques, pour les données de la politique, définit par contraste deux types de situations d'opacité lorsque cette vocation est contrecarrée.

### Le premier type d'opacité

Ce qui répond *ex ante* à ce critère kantien, c'est d'abord une résistance à la communication publique pour tout ce qui est injuste. À ce titre, dès lors que le caractère public d'une décision annoncée alimente l'opposition à celle-ci, les exigences éthiques induisent une sorte d'opacité. Si la décision est injuste, alors autant la taire et ne pas l'explicitier, se diront les acteurs concernés. Ici, il s'agit de l'opacité de ce qui ne pourrait pas être assumé sous l'angle des exigences de l'éthique. Dans l'horizon de sociétés telles que nous les connaissons, décentralisées, de caractère globalement démocratique, dotées d'une sphère publique active et autonome, ce mécanisme producteur d'opacité est d'importance. Qu'on le veuille ou non, l'opacité augmente avec les exigences, de manière à y répondre efficacement.

### Le deuxième type d'opacité

Nous voudrions mettre en évidence un autre mécanisme producteur d'opacité, préalable pour ainsi dire au précédent. Ce mécanisme tient au fait que dans la communication politique les horizons de la politique<sub>1</sub> sont globalement normatifs : la politique est faite pour répondre à ses exigences. Cela a pour conséquence que ce qui est autre – dans les fins poursuivies – que de l'ordre de la politique<sub>1</sub> ne se déclare pas. Cela doit être tu. Ce que les politiques disent au moment où ils s'insèrent dans la politique<sub>4</sub> – au titre des mandats électifs, etc. – se formule avec les mots de la politique<sub>1</sub>, du moins tant qu'il s'agit de parler en première personne. D'où l'idée d'une certaine opacité et absence d'intelligibilité de la politique. Les seules fins avouables, dicibles, audibles auprès des citoyens-électeurs, sont celles qui portent la signature de la politique<sub>1</sub>. Au moment des élections, c'est elle qui est toujours évoquée : « Élisez-moi, je serai le meilleur président », disent les candidats X, Y ou Z, en adossant leur définition du « meilleur » à la politique<sub>1</sub>. Ils affichent ainsi des idées de sacrifice, d'oubli des ambitions, avec une prévalence de l'éthique personnelle et une revendication d'éthique sociale. Ce sens de la politique<sub>1</sub> est en quelque sorte omniprésent. Les autres raisons pour que X, Y ou Z devienne président sont frappées de nullité, elles ne sont pas des arguments soutenables *coram populo*. C'est un point de « méthode pratique » qui se trouve obligatoire. Cela représente pour la politique<sub>4</sub> une situation malheureuse, mais pour ainsi dire inévitable. Celle-ci, par une nécessité obscure, doit sauver les apparences d'être exclusivement une politique<sub>1</sub>, qu'elle inclue ou non les finalités de la politique<sub>1</sub> parmi les siennes.

Pis que cela : plus les apparences sont sauvées, mieux il est possible de poursuivre éventuellement d'autres buts que ceux de la politique<sup>1</sup>. Cette opacité est donc doublement contrainte, à la fois pour des raisons de système et de stratégie. Elle entraîne une sorte spécifique de dilemme (par rapport aux échecs en politique mesurés à l'aune des finalités déclarées):

– Ou bien ceux qui ont pris la décision ont effectivement eu les finalités qu'ils avaient déclarées, et ils ont été dans l'impossibilité de les réaliser : ils ont présumé de leur pouvoir au regard des finalités déclarées, ils ont péché par présomption.

– Ou bien ceux qui ont pris la décision ont poursuivi d'autres finalités que celles qu'ils avaient déclarées, et ils ont menti sur ce qu'ils ont recherché.

### Les effets en retour de l'opacité

Dans le public, l'opacité que nous avons décrite nourrit une suspicion sur les motifs véritables des détenteurs de l'autorité politique. Ces derniers ne nous disent pas tout ! Avec la suspicion que la politique<sup>4</sup> règne sans s'ordonner complètement à la politique<sup>1</sup> (ce qui est inévitable<sup>9</sup>), nous entrons dans une sorte de crise. « Les politiciens, tous pourris ! » : c'est la référence à l'axe vertical de l'éthique. « Les politiciens, de toute façon, ils font ce qu'ils veulent ! », c'est la référence à l'axe horizontal de l'éthique : les politiciens ne réalisent pas les biens revendiqués par l'éthique sociale. Les cyniques de tout bord se font forts de procéder au déniement du public sur ces questions. Nous sommes aujourd'hui très loin de ce que déclarait Simone de Beauvoir en 1945 : « Il est remarquable d'ailleurs que l'opinion publique ne s'indigne que faiblement de la rébellion de l'homme d'action contre la morale admise [...] ; elle n'est pas elle-même convaincue de cette morale qu'elle affiche. » (Beauvoir 2017 : 63-64). Il y a plus : l'effet en retour de l'opacité que nous avons décrite vient à se lier avec le fait – mis en évidence plus haut – que la suspicion peut se nourrir de manière différenciée, en fonction d'exigences éthiques possiblement définies de façons très diverses (cf. notre tableau *Figure 1*). Ces exigences éthiques peuvent joindre leurs effets de manière convergente, sans pour autant se superposer véritablement. Nous pouvons constater cela sans tomber en retour dans une complaisance qui excuserait tout. L'exigence d'une politique éthique est un moteur du processus politique tel que beaucoup de pays le

---

9. La conférence de Max Weber citée plus haut illustre excellemment ce point. De même, les *Discours sur la Première décennie de Tite-Live* de Machiavel, comme le montre Thierry Ménissier (2018 : 121-131).

connaissent aujourd'hui. Elle aussi un facteur de la crise actuelle de la politique.

Daniel SCHULTHESS  
(Université de Neuchâtel, Suisse)

### Références

Aristote (1992) *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Defradas. Paris : Presses Pocket.

Beauvoir, S. de (2017 [1945]) « Idéalisme moral et réalisme politique », dans *Idéalisme moral et réalisme politique*, Paris : Gallimard-Folio, pp. 57-91.

Kant, I. (1923 [1795]) « *Zum ewigen Frieden* » [*Sur la paix perpétuelle*], dans *Werke : Akademie Textausgabe*, t. VIII, Berlin : W. de Gruyter, pp. 341-386.

Machiavel, N. (2000) *Le Prince*, éd. G. Inglese, trad. J.-L. Fournel et J.-Cl. Zancarini. Paris : Puf.

Malka, V. (2011) *Le Dico de l'humour juif*, Paris : L'Archipel.

Ménissier Th. (2018) *Philosophie de la corruption*, Paris : Hermann.

Rawls, J. (1999) *The Law of Peoples*, Cambridge Mass. : Harvard University Press.

Riklin, A. (1987) *Politische Ethik*, Bâle : Helbling&Lichtenhahn.

Searle, J. (2001) *Rationality in Action*, Cambridge, Mass. : MIT Press.

Weber, M. (2002) *Schriften 1894-1922*, édition D. Kaesler, Stuttgart : Kröner.